

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 septembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; Mme Chrystèle BOYER à M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Marc SAUVIAT à M. Michel PESTEIL et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20230928-007

Matière : 2.2.1 - Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – permis de démolir

Objet : **AUTORISATION DE LA COMMUNE D'ENTAMER LES DEMARCHES POUR PROCEDER A LA DEMOLITION DE 18 LOGEMENTS ET 25 GARAGES A LA « RESIDENCE LA TRIOUZOUNE » SITUEE BOULEVARD DE LA JALOUSTRE PAR CORREZE HABITAT**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article R.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Stratégique de Patrimoine approuvé par le Conseil d'Administration de Corrèze Habitat ;

Considérant les projets patrimoniaux de l'OPH Corrèze sur le territoire, et notamment la démolition de 18 logements et 25 garages à la « Résidence La Triouzoune » situé à boulevard de la Jaloustre, sur la parcelle cadastrée section AR 414 ;

Considérant l'état dégradé des bâtiments et le coût très important de leur réhabilitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Madame Nicole BERTHON ne prenant pas part au vote, décide de :

- **Emettre un avis favorable au projet de démolition des immeubles susvisés.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20230928-DL20230928-007-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023
Date de mise en ligne : 02/10/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE